



Souvigny-de-Touraine

La GAZETTE de SOUVIGNY-DE-TOURAIN

Le Bulletin officiel de la municipalité de Souvigny-de-Touraine



Décembre 2025



N° 11

LE MOT DU MAIRE

Chères Salvinaciennes, Chers Salvinaciens,

L'année 2025 s'achève, les fêtes de fin d'année sont déjà là et les moments festifs qui les accompagnent, également.

Dans une période troublée et anxiogène, ces instants vous permettront de vous en extraire peut-être un peu.

Je vous souhaite de belles fêtes en famille, entre amis et toutes personnes importantes dans votre cœur.

Le Maire,
Frédéric SAROUILLE

DANS CE NUMÉRO

--

Cérémonie des Vœux

Rétrospective

Nos associations

2026 : deux évènements importants

Travaux dans la commune

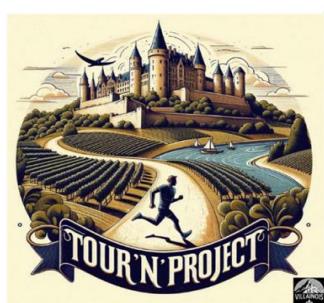
Informations

Services Extérieurs

Etat civil



RÉTROSPECTIVE



24
28
Juin
2025

Un défi sportif et caritatif
620 km de course à pied en solo
de Souvigny-de-Touraine à Tours

Le parcours de Tanguy WARIN, interrompu pour cause de blessure, s'est terminé le vendredi 28 juin par un moment convivial dans la cour du Café Associatif.

Lundi 23 juin, lors d'une réunion publique à la Salle des fêtes, plusieurs dons de particuliers, de l'association l'Instant de Partage, du Rotary Club et du Lions' Club d'Amboise ont été remis à Tanguy WARIN.

Ces dons sont destinés à l'association KValentin qui récolte des fonds pour la lutte contre les cancers pédiatriques.





Un concert nous a été gracieusement présenté par
Les Prop'Timbanks.
Direction artistique Sandra **DOVIN.**

Comme chaque année, à l'occasion des fêtes du 14 juillet, un repas a été organisé sous le préau communal. Cette soirée est l'occasion pour les habitants de se retrouver.



La deuxième édition des JEUX INTERVILLAGES
s'est déroulée le samedi 30 août à Chargé sous un ciel clément.

Cette année, l'équipe a réuni des membres de l'association l'Instant de Partage, du Comité des Fêtes et des bénévoles que nous remercions vivement pour leur participation.

Nous constatons avec plaisir que cette manifestation attire des spectateurs de plus en plus nombreux. Nous espérons les retrouver

**le 6 septembre 2026, pour la 3^{ème} édition qui aura lieu
à Rilly-sur-Loire.**



Soirée « Japon » organisée à Souvigny par la CC Val d'Amboise



Tambours japonais

Dj Kéké



Kamishibaï - Théâtre
de Papier



Atelier origami & calligraphie



Antenne relais - Inauguration

Un pylône géant fait figure de nouveau repère

À Souvigny-de-Touraine, un pylône de 213 mètres, l'un des plus hauts de France, vient d'être inauguré. Construit par TowerCast, il assurera la diffusion télé et radio.

Mardi 21 octobre, la commune de Souvigny-de-Touraine a inauguré un ouvrage hors-norme : un pylône de 213 mètres de haut, érigé par la société TowerCast, opérateur de diffusion de services radio et de télévision numérique. Situé sur la départementale 80, à la Beausserie, entre Le Plessis et La Bertinière, cet ouvrage devient l'un des plus hauts pylônes de France, marquant une avancée technologique majeure pour la région.

« Ce pylône pourra servir de phare aux touristes et les guider vers notre belle commune »

Pesant 150 tonnes, le pylône a nécessité vingt pieux de douze mètres chacun pour sa fondation. Ses quatre points d'ancrage reposent sur 100 m³ de béton et huit tonnes d'acier destinées au ferrailage.

L'assemblage a mobilisé une grue de 750 tonnes, tandis que les dernières opérations, en raison de la hauteur et de la précision requise, ont été réalisées par hélicoptère. Ce relais constitue une avancée pour la diffu-



Le nouveau pylône de diffusion TowerCast, à Souvigny-de-Touraine, culmine à 213 mètres : une prouesse technique qui en fait l'un des plus hauts de France. (Photo NR)

sion audiovisuelle locale, couvrant une zone de 70 à 100 km, assurant la diffusion de la TNT, de la radio FM et, à terme, de la radio numérique DAB +, dont la mise en service est prévue pour septembre 2026.

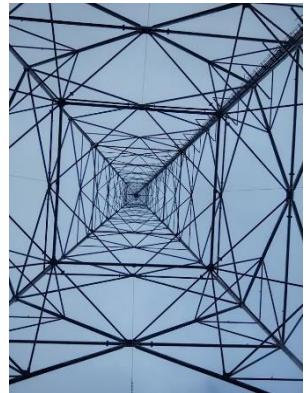
Une installation stratégique et symbolique

Parmi les clients à l'origine du projet figurent M6, TFI, le groupe Lagardère et France Télévisions. Radio France rejoindra le dispositif ultérieurement. Construit sur un terrain privé, le pylône a fait l'objet d'un per-

mis de construire déposé en février 2023 et validé en mai après l'examen de plusieurs autorités : la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), la Direction de la circulation aérienne militaire (DirCam) et la Direction de la sécurité aéronautique d'État (DSAE). Ces validations garantissent la conformité du site aux normes aéronautiques et de sécurité. Le maire de la commune, Frédéric Sarouille, a tenu à souligner le caractère exceptionnel du projet : « Certains concitoyens étaient perplexes et ont

questionné le secrétariat à de nombreuses reprises. Le seul document manquant est celui de l'achèvement des travaux », a-t-il indiqué avec humour. Et d'ajouter, sourire en coin : « Souvigny-de-Touraine s'est fait connaître il y a dix ans avec la création de la Marpa-école Les 2 aires. Ce pylône, de dimension plus qu'honorables, pourra servir de phare aux touristes et les guider vers notre belle commune. Et je ne parle pas de notre feu tricolore intelligent ! »

Cor. NR : Jean-Luc Chambenoit



Vue d'en bas

Repas de Noël



Le mercredi 10 décembre dans la salle de restaurant de la MARPA-ECOLE, la municipalité a offert à 61 convives de plus de 70 ans et leurs accompagnants un délicieux repas préparé par Gérard Traiteur Amboise.

Le Père Noël est passé les voir à l'issue du repas pour leur remettre un petit ballotin de chocolats.

Les séniors qui n'ont pas pu assister à ce repas se verront remettre une grande boîte de chocolats.

Merci aux Elues chargées de l'organisation de ce moment convivial et au personnel MARPA d'avoir assuré le service.



NOS ASSOCIATIONS

ASSOCIATION MARPA LES 2 AIRES

Le deuxième semestre 2025 a été marqué par de nombreux projets, des moments de convivialité et un engagement constant en faveur du bien-être de nos résidents.

Cette rétrospective revient sur les temps forts qui ont rythmé notre établissement.

Des activités qui rassemblent

Un moment marquant de cette deuxième partie de l'année 2025 aura été la fête du dixième anniversaire de la MARPA - École. Cet évènement organisé en partenariat avec la commune et l'association Marpa les 2 Aires, a été une belle réussite, autour d'un temps festif et convivial.



Ateliers créatifs, moments musicaux, et rencontres intergénérationnelles



Ces moments, toujours très appréciés, ont contribué à renforcer les liens entre résidents, écoliers et équipe enseignante que nous tenons à remercier chaleureusement pour le temps consacré à la reprise des activités intergénérationnelles.

Une vie collective active et solidaire

La participation des associations communales (APE ; L'Instant de Partage) a été essentielle. Grâce à un engagement collectif, les résidents ont eu le plaisir d'accueillir le défilé d'Halloween, un moment chaleureux qui illustre parfaitement l'ouverture de la Marpa sur la vie du village.



En route vers 2026

Nous abordons l'année 2026 avec la même volonté : accompagner chaque résident avec respect, proposer un cadre de vie serein et poursuivre les projets engagés.

L'équipe reste mobilisée pour continuer d'améliorer la qualité de l'accueil et maintenir l'esprit convivial qui fait notre force.

Une offre d'hébergement disponible

A ce jour la MARPA dispose d'un logement T1 libre ainsi qu'une possibilité d'accueil temporaire. Ces solutions peuvent répondre à des besoins ponctuels ou plus durables pour des proches, amis ou connaissances.

Nous invitons chacun à ne pas hésiter à contacter l'équipe de la Marpa pour toute information ou accompagnement ; nous sommes à votre écoute pour étudier chaque situation et proposer la réponse la plus adaptée.

Le bureau gestionnaire et l'ensemble de l'équipe salariée de la MARPA vous souhaitent de joyeuses fêtes et une excellente année 2026.

Martine THEVENIN, Présidente



ASSOCIATION « L'INSTANT DE PARTAGE » - CAFÉ ASSOCIATIF

L'Instant de Partage, au cœur de notre village depuis 2022, est bien plus qu'un simple café : c'est un véritable lieu de convivialité, d'échanges et de rencontres ! Cette association a pour mission de créer un espace chaleureux où chacun peut trouver une oreille attentive, partager des moments de qualité et se ressourcer dans une atmosphère bienveillante.

Tous les dimanches, venez nous retrouver autour d'un bon café, discuter, échanger et tisser des liens ! Pour les petites faims, l'association met à votre disposition un dépôt de pain avec des viennoiseries et divers gâteaux sur commande.

Mais ce n'est pas tout ! À l'occasion des fêtes, le Café proposera également une sélection de desserts et de préparations apéritives issus de la Boulangerie de Pontlevoy, spécialement imaginés pour accompagner vos repas de fin d'année et y apporter une délicieuse touche gourmande. Retrouvez la liste des produits et des tarifs directement au Café.



Le lancement du Touraine Primeur 2025 a été un franc succès !

Nous vous remercions chaleureusement d'avoir été plus de 50 personnes à participer à cet événement le vendredi 21 novembre. Nous espérons sincèrement que cette édition vous a enchanté et que vous avez apprécié ce moment de partage convivial autour de ce nouveau vin !



Avenir :

L'entreprise locale « Les Fleurs Sauvagines », vous proposera des bouquets aromatiques et de fleurs comestibles en agriculture biologique, dans nos locaux, certains dimanches, à partir de Juin prochain.

Un questionnaire sera envoyé prochainement afin de faire découvrir les produits.

Les après-midi jeux vont reprendre prochainement (Tarot, Belote, Jeux de société.....) n'hésitez pas à vous faire connaître si cela vous intéresse.

L'Instant de Partage prépare la 3ème édition de la Raclette Party, prévue en février 2026 !

Un grand moment de convivialité réservé aux adhérents, où nous vous invitons à savourer de bons produits dans une ambiance chaleureuse et festive.

Envie de rejoindre cette aventure collective ? L'adhésion à l'association est libre.

Que vous soyez un fidèle du Café ou un nouveau venu, l'essentiel est de partager des moments de convivialité et de découvrir un véritable lieu d'échange.

Venez adhérer et faites partie de l'Instant de Partage !

L'Equipe du Café Associatif
linstantdepartage.Souvigny37@gmail.com

Pour tout renseignement, merci de contacter
Olivier BASTIEN, Président
au 06 62 46 98 58



COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes continue dans l'animation de notre village et dans la création de moments de convivialité et de joie partagée. Ces moments sont autant d'occasions de se retrouver, de partager et de renforcer le lien social entre habitants, petits et grands, dans la bonne humeur.

Nous avons participé aux **Jeux Intervillages** qui se sont déroulés le Samedi 30 Août, sur la commune de Chargé où 5 équipes se sont affrontées (Souvigny, Mosnes, Chargé, Vallières et Rilly). Nos participants ont fait preuve d'un très grand engagement, d'un bel esprit d'équipe, de rire et de bonne humeur tout au long de cette journée.

Si vous aussi, vous souhaitez vivre cette belle expérience, n'hésitez pas à vous faire connaître pour faire partie de l'équipe 2026.



Notre dernière festivité « **SOUVIGNY EN FÊTE** », qui a eu lieu le samedi 06 septembre, a été animée en première partie par Serge FOUCET, un chanteur français, qui a interagi avec nos convives en posant des questions et en les encourageant à chanter avec lui ; il a même invité certains à venir à ses côtés pour chanter un morceau ensemble. Ce fut un très beau moment de partage, de communion et de convivialité que nous avons été heureux de vous offrir.

Nous avons, également, créé 3 sapins en cône et investi dans de nouvelles guirlandes lumineuses pour leur permettre de briller et de vous apporter de nouvelles décorations pour la magie de Noël. D'autres verront le jour pour l'année prochaine.



Le Comité des Fêtes est soucieux de vos envies. Nous accueillons, avec plaisir, tous nouveaux bénévoles. Chacun peut apporter son aide, ses idées, ou simplement sa gaieté pour faire vivre notre commune et créer de beaux souvenirs pour petits et grands.



Un immense merci à mon incroyable équipe pour son engagement, de me suivre, de me soutenir, de partager les idées, les fous rires et parfois la fatigue... mais toujours dans la bonne humeur. C'est une vraie chance de pouvoir compter sur vous, car sans vous, rien ne serait possible.

Bonnes Fêtes de fin d'année à TOUS.

Nathalie DE JONCKHEERE SAROUILLE,
Présidente
comitedesfetessouvigny@gmail.com

Manifestations pour 2026

- L'Assemblée Générale : 09 janvier (Salle des Fêtes)
- La Randonnée des Jacintes : 12 avril (à confirmer)
- Le vide grenier : à déterminer
- Repas champêtre « Souvigny en Fête » : 29 août
- Jeux Intervillages : 06 septembre



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Merci à vous pour vos participations aux ventes et/ou aux événements de l'APE l'an passé.

Nous repartons cette année avec la même équipe et quelques nouveaux parents motivés.
Notre but : faire passer aux enfants de beaux moments !

Toutes nos ventes et nos actions permettent de récolter un peu d'argent afin de financer les spectacles et les sorties de fin d'année des enfants. Mais notre deuxième objectif est aussi de faire de nos événements, des moments conviviaux pour les petits comme pour les grands !

Evénements incontournables de la fin de l'année



Nous vous donnerons ensuite rendez-vous :

- le 8 mars pour la traditionnelle chasse aux œufs,
- le 4 avril pour le carnaval
- et le 21 juin pour la kermesse de l'école.

Au plaisir de se croiser et d'échanger lors d'un de ces événements ou lors de la réception de commandes diverses lors de nos ventes.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Pour l'équipe APE,
Cécile BOSSELUT

ASSOCIATION DES CHASSEURS



Dans le cadre du projet « Sensibilis'Haie » cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité et porté par la Fédération Nationale des Chasseurs, la commune a pu bénéficier gratuitement d'une cinquantaine de plans d'arbres et d'arbustes (chêne, érables, saules, bordaines, charmilles, noisetiers, cornouillers, prunelliers, viornes, troènes).

Ces plans, récupérés le 8 décembre à la Maison de la Chasse à Thilouze, ont été plantés en haie **entre le city stade et l'école les 2 Aires** le samedi 13 décembre par une dizaine de bénévoles, parents d'élèves et élus.

Le 3 octobre 2025, le Maire avait signé la charte d'engagement en faveur de ce projet, par laquelle la commune s'engage à maintenir la haie en place sur une durée minimum de 10 ans, à la gérer et à la préserver



Ecole les 2 Aires

LES MATINEES CITOYENNES

Depuis le début de l'année, 6 matinées citoyennes encadrées par Christelle PIECHATA ont été organisées par la municipalité les samedis matin, perturbées ces derniers temps par une météo peu clémente.



Les Elus tiennent à remercier chaleureusement les bénévoles qui, depuis plusieurs années, participent activement à l'entretien et à l'embellissement de la commune, et tout particulièrement : Anne-Marie, Armel, Christine, Dominique, François, Frieder, Guy, Hélène et Vanessa.

2026

DEUX EVENEMENTS IMPORTANTS



Notre village sera concerné par le recensement de population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Nous vous demanderons de faire bon accueil à notre agent, Charlotte FAUCHEUX qui sera présentée lors de la cérémonie des vœux du 10 janvier.

Afin de vous présenter le dispositif et répondre à vos éventuelles questions à ce sujet, nous vous invitons à lire ces pages et vidéos réalisées par l'INSEE : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/cest-util/>



En mars 2026, les citoyens élisent leurs conseillers municipaux.

En application de la loi du 21 mai 2025, les élections municipales ont désormais lieu selon un mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1 000 habitants, comme c'est déjà le cas dans les autres communes. Cette évolution favorise notamment la parité et la cohésion dans les conseils municipaux.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel

Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans les 25 000 communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Plus d'informations : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/municipales-2026-mode-de-scrutin-change-pour-communes-de-moins-de-1-000-habitants>

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

TRAVAUX MAIRIE

Grâce aux subventions allouées par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et par le Département dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, et après avoir obtenu l'autorisation d'urbanisme correspondante, la municipalité a initié, en octobre 2024 des travaux de rénovation d'une partie de la mairie :

- Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite via
 - l'agrandissement de l'accès du secrétariat de mairie
 - la création d'une nouvelle porte sur rue pour l'ancienne salle de classe transformée en salle de conseil municipal et salle des mariages
- Remplacement de menuiseries vétustes :
 - porte d'entrée refaite à l'identique
 - nouvelles fenêtres double vitrage pour le secrétariat de mairie, le bureau du Maire et la future salle de conseil municipal (fenêtres sur cour seulement)
 - nouveaux volets « à la tourangelle » pour le secrétariat de mairie et le bureau du Maire



Ces travaux ont été confiés à des artisans locaux :

- l'entreprise Chouchène Rénovation pour la partie maçonnerie
- l'entreprise Guillard sarl pour la partie plomberie/chauffage
- l'entreprise Esprit Copeaux pour la réalisation sur mesure des menuiseries répondant aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France.

L'enveloppe globale pour ces travaux a été de 34 087,19 € HT dont 19 759,19 € à la charge du budget communal.

Pour ce qui concerne la future salle de conseil municipal et des mariages, il reste à réaliser prochainement des travaux de peinture et de pose de papier peint, de remise en état des radiateurs, de remplacement des éclairages et d'aménagement mobilier.

TRAVAUX chez les particuliers

Si vous projetez de réaliser des travaux modifiant l'aspect extérieur de votre propriété située en centre-bourg de Souvigny, dans le périmètre protégé avec consultation obligatoire du service des architectes des bâtiments de France, nous vous invitons à consulter les ressources suivantes :

- Réaliser des travaux en zone ABF : <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/monuments-sites/interventions-demarches/travaux-sur-un-objet-un-immeuble-un-espace/realiser-des-travaux-en-abords-d-un-monument-historique>
- Conseils en architecture et fiches pratiques : <https://caue37.fr/categorie/fiches-conseils/>
- Intervenir sur le bâti ancien : <https://maisons-paysannes.org/restaurer-et-construire/fiches-conseils/amelioration-thermique-bati-ancien/>

Vous pouvez également questionner les **services des architectes des bâtiments de France** avant de remplir le cerfa de déclaration préalable : udap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

Dans votre intérêt, attention à ne pas signer de devis avant d'avoir l'arrêté signé du Maire avec l'avis ABF.

INFORMATIONS

Biens vacants et sans maître

Une procédure d'appréhension de biens supposés vacants et sans maîtres a été initiée par la commune, selon les dispositions de l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques. Suite à enquête menée conjointement avec la SAFER, **52 parcelles** semblent être concernées.

La délibération 2025.17, prise par le conseil municipal du 26 mars 2025, a été apposée dans tous les panneaux d'affichage communaux et transmise par courriel aux habitants de Souvigny, afin que les éventuels propriétaires des parcelles listées se fassent connaître en mairie.

La délibération 2025.37, prise par le conseil municipal du 9 octobre 2025 établit la liste de 8 biens immobiliers supplémentaires.

A l'expiration du délai réglementaire (6 mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévues par la loi), les biens peuvent être incorporés au domaine communal.

De ce fait, l'arrêté suivant a été établi :



ARRÈTE n° 2025.76

portant constat d'abandon de biens sur le territoire communal
pris dans le cadre de la procédure
d'appréhension de biens sans maître

(premier arrêté)

Le Maire de la commune de SOUVIGNY-DE-TOURAIN (Indre-et-Loire)
identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 213 702 525

VU

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants, modifiés par loi n°2022-217 du 21 février 2022,
- le code civil, notamment son article 713,
- le Code général de la propriété des personnes publiques en son article R 1123-1 et l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 5 février 2025
- la circulaire interministérielle du 8 mars 2006 relative aux immeubles sans maître,

Considérant qu'il existe sur le territoire de la commune des biens présumés sans maître,

VU

- la délibération 2025.17 prise par le Conseil municipal réuni le 27 mars 2025 décidant l'ouverture de la procédure d'appréhension des biens présumés sans maître désignés ci-dessous, situés sur le territoire de la commune
- la délibération 2025.37 prise par le Conseil municipal réuni le 9 octobre 2025 décidant d'ajouter aux 52 premiers biens identifiés 8 nouveaux biens présumés sans maître désignés ci-dessous, situés sur le territoire de la commune

ARRÈTE

Article 1 : Il est constaté que les parcelles ci-dessous désignées, sises commune de SOUVIGNY-DE-TOURAIN (37), n'ont pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes ont été acquittées par un tiers ou n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, ou se situent en dessous du seuil de recouvrement.

En conséquence, la procédure d'appréhension de biens sans maître est mise en œuvre par le présent arrêté sur les immeubles ci-dessous désignés, qui satisfont aux conditions de l'article L 1123-1.2°du Code général de la propriété des personnes publiques :

| Section | N° | Surface cadastrale (m²) | Nature cadastrale | Lieu-dit | Dernier propriétaire indiqué au cadastre |
|--|------|-------------------------|-------------------|-----------------------|--|
| Biens identifiés par délibération 2025.17 | | | | | |
| A | 0053 | 3 680 | Taillis simple | LE CHATELLIER | M. MAHE FRANCOIS |
| A | 0055 | 2 145 | Taillis simple | LE CHATELLIER | MME MARGUERITAT NEE GAUTHIER |
| B | 0300 | 575 | Landes | BOIS DU MOULIN A VENT | MME VERNON NEE BERNAGE REGINE MARIE |
| C | 0004 | 375 | Taillis simple | LE VAU DE SAINT-REGLE | M. GUERIN SYLVAIN |
| C | 0019 | 9 995 | Taillis simple | LA COMTE | M. FOUCault GABRIEL FELIX MME FOUCault NEE BALUREAU ALBERTINE MARIE |
| C | 0021 | 9 740 | Taillis simple | LA COMTE | M. FOUCault GABRIEL FELIX MME FOUCault NEE BALUREAU ALBERTINE MARIE |
| D | 0291 | 370 | Taillis simple | CLOS D APPREMONT | M. BOSQUET CAMILLE JEAN |
| D | 0295 | 330 | Taillis simple | CLOS D APPREMONT | M. MOUCHE RAYMOND |
| D | 0300 | 545 | Taillis simple | CLOS D APPREMONT | MME FOURRE NEE PIDOUX |
| D | 0310 | 265 | Taillis simple | CLOS D APPREMONT | MME GUERIN NEE LESTIOU |
| D | 0359 | 1 060 | Taillis simple | CLOS ROUSSEAU | M. THIBAULT ADRIEN |
| D | 0376 | 750 | Taillis simple | LA SENELLERIE | M. THIBAULT ADRIEN |
| E | 0183 | 286 | Jardins | LE BOURG | M. DUMENIEU ANDRE |
| E | 0223 | 905 | Terres | LE BOURG | MME CHEDEAU NEE PESCH |
| E | 0255 | 525 | Taillis simple | LE BOURG | M. PACTEAU LOUIS |
| E | 0256 | 1 710 | Taillis simple | LE BOURG | MME PROUST HELENE MME PROUST NEE LEGENDRE |
| E | 0741 | 1 240 | Taillis simple | LA FOSSE PLATE | M. MOUCHE RAYMOND |
| F | 0547 | 525 | Taillis simple | LA BERNELLERIE | M. BESNARD LEOPOLD FERDINAND |
| F | 0597 | 800 | Jardins | LA BERNELLERIE | MME SASSIER CATHERINE |
| F | 0652 | 310 | Taillis simple | LA RESERVE | MME LOUILLOU NEE MANGEANT |
| F | 0660 | 610 | Taillis simple | LA RESERVE | M. MOUCHE RAYMOND |
| F | 0743 | 620 | Taillis simple | BRUYERES DE LA SALLE | MME GUERIN NEE LESTIOU |
| F | 0752 | 3 780 | Taillis simple | BRUYERES DE LA SALLE | MME GUERIN NEE LESTIOU |
| F | 0757 | 620 | Taillis simple | LE GOUFFRE | M. LEROUX EMILE |
| F | 0758 | 655 | Taillis simple | LE GOUFFRE | M. BESNARD LEOPOLD FERDINAND |
| F | 0764 | 1 120 | Taillis simple | LE GOUFFRE | MME GUERIN NEE LESTIOU |
| F | 0880 | 495 | Taillis simple | LE FOURNEAU | MME MAHAIE NEE DELAVEAU |
| F | 0885 | 835 | Taillis simple | LE FOURNEAU | MME GUERIN NEE LESTIOU |
| F | 0888 | 470 | Taillis simple | LE FOURNEAU | M. CHEDEAU CHARLES |
| F | 0889 | 375 | Taillis simple | LE FOURNEAU | MME GUERIN NEE LESTIOU |
| F | 0895 | 360 | Taillis simple | LE FOURNEAU | M. BLONDEAU LOUIS |
| F | 0956 | 270 | Terres | LE FOURNEAU | M. DOSNAY GEORGES |
| G | 0061 | 225 | Prés | BOIS GRANDES TAILLES | MME DEJAY BLANCHE |
| G | 0064 | 740 | Taillis simple | BOIS GRANDES TAILLES | MME PERTHUIS NEE MICHAUT LEA |
| G | 0078 | 675 | Taillis simple | BOIS GRANDES TAILLES | M. OUVRAY HENRI |
| ZA | 0005 | 14 720 | Terres | LA CHANOINERIE | M. FOUCault GABRIEL FELIX MME FOUCault NEE BALUREAU ALBERTINE MARIE |
| ZA | 0016 | 21 930 | Terres | TOUCHE MARAIS | M. FOUCault GABRIEL FELIX MME FOUCault NEE BALUREAU ALBERTINE MARIE |
| ZA | 0063 | 3 610 | Terres | LA CHANOINERIE | M. FOUCault GABRIEL FELIX MME FOUCault NEE BALUREAU ALBERTINE MARIE |

Arrêté 2025.76 - page 2/3

| Section | N° | Surface cadastrale (m²) | Nature cadastrale | Lieu-dit | Dernier propriétaire indiqué au cadastre |
|--|------|-------------------------|-------------------|------------------|--|
| Biens identifiés par délibération 2025.17 (suppression ZI 27) | | | | | |
| ZD | 0066 | 350 | Terres | JEAN BUAIRE | M. ARCHAMBAULT MAURICE GILBERT |
| ZD | 0067 | 700 | Terres | JEAN BUAIRE | M. RICHARDEAU CAMILLE ERNEST |
| ZD | 0089 | 560 | Terres | JEAN BUAIRE | M. CATROUX MAURICE ANDRE |
| ZH | 0015 | 1 960 | Terres | LA CHAUMIERE | M. HENRI LUCIEN |
| ZH | 0032 | 2 500 | Terres | LE TROUZIL | M. ADAM GABRIEL |
| ZH | 0053 | 5 090 | Taillis simple | LE TROUZIL | M. GUERIN SYLVAIN |
| ZH | 0054 | 530 | Terres | LE TROUZIL | M. LUDAULT MAURICE |
| ZH | 0055 | 30 | Terres | LE TROUZIL | MME DELALEU JULES |
| ZH | 0056 | 580 | Terres | LE TROUZIL | M. MOUCHE RAYMOND |
| ZH | 0059 | 230 | Terres | LE TROUZIL | M. DENIOT LOUIS |
| ZH | 0060 | 2 230 | Terres | LE TROUZIL | M. HENRI LUCIEN |
| ZI | 0003 | 3 630 | Terres | LE COTEAU | M. PACTEAU LOUIS THOMAS |
| ZK | 0112 | 1 080 | Terres, près | LA PECHERIE | MME BARBIER GENEVIEVE |
| D | 0282 | 335 | Taillis simples | CLOS D'APPREMONT | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |
| D | 0289 | 640 | Taillis simples | CLOS D'APPREMONT | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |
| D | 0322 | 560 | Taillis simples | CLOS D'APPREMONT | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |
| D | 0357 | 870 | Taillis simples | CLOS ROUSSEAU | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |
| D | 0382 | 930 | Taillis simples | LA SENELLERIE | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |
| D | 0391 | 360 | Taillis simples | LA SENELLERIE | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |
| ZE | 0003 | 13 630 | Terres | LA GRAVELLE NORD | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |
| ZE | 0012 | 7 760 | Prés | LA GRAVELLE NORD | S A TECHN ET CONSTRUCTIONS |

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Affiché à la mairie sur le panneau d'affichage légal de la commune
- Affiché sur les parcelles localisables et accessibles
- Notifié au dernier domicile du dernier propriétaire connu
- Notifié à l'habitant ou l'exploitant, si l'immeuble est habité ou exploité
- Notifié au Préfet de département

Article 3 : Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, les immeubles seront présumés sans maître et pourront être incorporés au domaine communal, dans le respect de la procédure fixée à cet effet par le code général de la propriété des personnes publiques.

Article 4 : Monsieur le Maire de SOUVIGNY-DE-TOURAINE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Souvigny-de-Touraine,
le 19 décembre 2025

Frédéric SAROUILLE
Maire de Souvigny-de-Touraine



Numérotation des immeubles - RAPPEL

La loi 2022.21 du 2 février 2022 (dite loi 3DS) relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, formalise, pour les communes, l'obligation réglementaire de fournir leurs adresses sous le format standardisé Base Adresse Locale (BAL), pour intégration dans le référentiel Base Adresse Nationale (BAN) (accessible sur le portail national : <https://adresse.data.gouv.fr/>).



Afin de respecter ces prescriptions,

- ✓ Une numérotation des immeubles a été réalisée pour tous les lieux-dits.
- ✓ Une renumérotation a été nécessaire dans les rues : Alfred de Vigny - Mazeure - du Feuillet - Georges Courteline (*côté pair*) et Nationale.

Les nouveaux numéros devront être posés sur votre maison ou votre clôture afin de permettre aux opérations de recensement de population de se dérouler correctement à partir du 15 janvier 2026.

Si vous n'avez pas encore retiré votre plaque de numéro, vous êtes invités à vous présenter en mairie, **début janvier**, pendant les horaires d'ouverture au public (mercredi au vendredi, 16h/18h).

Si ces horaires sont incompatibles avec votre activité professionnelle, contactez-nous par retour de mail pour convenir d'un autre créneau.

Pour répondre à certaines personnes, le personnel communal n'est pas autorisé à poser les plaques de numéros sur des propriétés privées. La loi demande au propriétaire de le faire.

Eclairage public

Certains d'entre vous ont signalé que, depuis le passage à l'heure d'hiver, l'éclairage public ne fonctionnait pas correctement.



Pour rappel l'éclairage public doit fonctionner :

- De 6 h au lever du soleil
- Du coucher du soleil à 22 h 30

Si vous constatez toujours un dysfonctionnement depuis cette date, merci de le signaler en mairie, de préférence par retour de mail, **en précisant le secteur concerné et les horaires inhabituels.**

Travaux



Les services départementaux réaliseront des travaux sur la RD 80 hors agglomération :

Entre Souvigny et Chargé/Artigny
et Entre Souvigny et Chisseaux

du 5 janvier au 15 février 2026.

Des déviations seront mises en place par leurs soins.

Tarifs 2026 - Locations salles communales et Cimetière

TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES 2026

> Délibération 2025.48 du 19 novembre 2025

| | SALLE DES FÊTES | PRÉAU |
|---|-----------------|-------|
| 24 h - particulier Souvigny | 160 | 110 |
| 24 h - particulier/asso hors commune | 360 | 260 |
| 3 h maxi - (réunion, vin d'honneur,...) | 70 | 70 |
| 1 h 30 maxi - atelier hebdomadaire | 25 | 25 |
| Caution pour dégradations | 700 | 700 |
| Caution pour nettoyage non fait | 200 | 200 |

TARIFS CIMETIERE 2026

> Délibération 2025.55 du 17 décembre 2025

| | 15 ans | 30 ans | 50 ans |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|
| CONCESSION TRADITIONNELLE | | 200 euros | 250 euros |
| CASE COLUMBARIUM | 300 euros | 550 euros | |
| CAVURNE avec monument * | 300 euros | 550 euros | |
| CAVURNE sans monument | | 200 euros | 250 euros |
| DISPERSION CENDRES | gratuit | | |

* sous réserve de disponibilité - Il ne reste qu'une cavurne prééquipée d'un monument

Le cimetière communal est situé 36 rue Pierre de Ronsard, juste après la MARPA ECOLE.

Les portails donnant sur la départementale sont condamnés. L'entrée du cimetière est située à l'arrière, en empruntant le chemin de terre conduisant à un petit parking. Il est également possible de stationner sur le parking de la MARPA ECOLE situé en contrebas.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

| | | |
|--------------------------------------|--------|---------|
| 1 ^{er} AVRIL - 30 SEPTEMBRE | 8 h 30 | 18 h 30 |
| 1 ^{er} OCTOBRE - 31 MARS | 9 h 00 | 17 h 30 |

Règlement disponible sur le site internet de la commune, sur la page Panneau Pocket, sur simple demande par courriel à mairie@souvignydetouraine.fr.

Pour toute demande sur les CONCESSIONS, s'adresser directement en mairie.

Tous les TRAVAUX sont soumis à autorisation du Maire.

Les espaces communs sont régulièrement entretenus par la Municipalité, mais l'entretien des tombes est à la charge des familles et des proches. Les plantations en pleine terre sont interdites. Seules sont autorisées les plantes en pots ou jardinières.

Merci de respecter la quiétude de ce lieu de mémoire et de refermer le portail derrière vous

SERVICES EXTERIEURS



Le numérique pour tous

Ouvert gratuitement à tous publics

22 Place Richelieu (Bâtiment France services), Amboise, France, 37400

Liens : cc-valdamboise.fr

Coordinées : pepitlab@cc-valdamboise.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

| | | |
|-----------------|----------------------------|----------------------------------|
| Lundi | 14 h – 16 h 30 | Cours 1ers pas) |
| Mardi | 14 h – 17 h 18 h – 20 h | Libre-service sur rendez-vous |
| Mercredi | 14 h – 17 h | Libre-service atelier |
| Jeudi | 18 h – 20 h | sur rendez-vous |
| Samedi | 10 h – 12 h | Atelier |

- **Conseils** aux particuliers sur l'utilisation de matériels et logiciels
- **Accès aux machines** (imprimantes et scanner 3D, brodeuse numérique, découpeuse laser, découpeuse vinyle, PC's)
- **Stratégie digitale** pour associations et entreprises sur RDV
- **Ateliers thématiques** 1ers pas (smartphones, PC Linux et Windows), logiciels, machines, usages
- **Itinérance** : dans les communes du Val d'Amboise

France services
Un service communautaire

NOUVEAUTÉ 2026 :
PERMANENCES PLUS RÉGULIÈRES
ET SUR RENDEZ-VOUS

VIENT À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Aide aux démarches administratives
en ligne dans votre commune !

FOUCHER Lucie

Responsable France Services Val d'Amboise et Entour'âge

Tél. : 02 42 20 20 50

22 place Richelieu - 37400 AMBOISE

lucie.foucher@cc-valdamboise.fr

Au cours du premier trimestre 2026, les permanences auront lieu pendant les demi-journées d'itinérance, même en l'absence de rendez-vous :

Le 2ème mardi du mois, en alternance (l'information sera communiquée auparavant) :

- **À la salle des mariages de St-Règle | 14h - 16h30, ou**
- **À la salle des fêtes de Souvigny-de-Touraine | 14h - 16h30**

À partir du mois d'avril, pour le second trimestre, les déplacements s'effectueront uniquement sur rendez-vous, préalablement pris par téléphone (07 71 45 44 02) ou éventuellement par mail transmis par le secrétariat de mairie.

La personne concernée sera contactée afin de confirmer le rendez-vous et de lui indiquer les documents à apporter.

ÉTAT CIVIL



Naissances

- Ayvie BODICHON
- Solal VIOLENTE



Mariages

- Aurore KEREVAL et Jean-Baptiste HERISSON
- Florence LALEW et Patrick BARAT
- Marjorie CARRE et Steve LEGENDRE

Pacs

- Elodie TESSIER et Andy PIQUET
- Eloïse GARRET et Antoine RIVAULT



Décès

- Daniel TREMBLAY
- Florent VERON

Le secrétariat de mairie a également enregistré 2 demandes de changement de nom de famille

| | | |
|---|--|--|
|  <p>3, rue Nationale 37530 Souvigny-de-Touraine 02 47 57 27 06</p> | <p>Courriel mairie@souvignydetouraine.fr</p> <p>Site internet http://www.souvignydetouraine.fr</p> <p>Page Facebook https://www.facebook.com/souvigny.touraine</p> <p>Panneau Pocket https://www.panneaupocket.com</p> | |
| <p>MAIRE M. Frédéric SAROUILLE 06.60.58.17.61 ***** M. Le Maire reçoit sur rendez-vous les mercredis</p> | <p>ADJOINTS M. Armel JOUBERT 06.89.74.75.30 Mme Martine THEVENIN 06.28.28.66.25 Mme Françoise JEANNE 06.88.36.17.70</p> | <p>DIRECTRICE DES SERVICES Mme Carole REVERET Mairie ouverte au public Les mercredis jeudis vendredis de 16 h à 18 h</p> |